



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la protection des populations

ATTESTATION D'EXAMEN CLINIQUE DEVANT ACCOMPAGNER LE MOUVEMENT DE BOVINS DANS UNE ZONE RÉGLEMENTÉE SUITE À UN FOYER DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE (DNC)

Ref :

- ARRÊTE PRÉFECTORAL n°299-DDPP-25 Déterminant une zone réglementée suite à un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)
- RÈGLEMENT (CE) N°1/2005 DU 22 DÉCEMBRE 2004 relatif a la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes

PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE

Identification des bovins visés :

Catégorie : Gros bovin - Veau – Génisse – Broutard (rayer la/les mentions inutiles)

N° d'identification

Attestation d'examen clinique

EXAMEN CLINIQUE : lieu :, date et heure:

☐ j'atteste que les animaux visités, comprenant ceux désignés ci-dessus, ne présentent pas de signes compatibles avec la DNC.

Remarque :

Fait à (lieu) :
Le (date et heure) :
Nom/prénom du vétérinaire :
N° de téléphone(s) :

Signature et Cachet du vétérinaire :